

# CERTIFICATION D'ADMISSIBILITÉ ET D'ORIGINALITÉ DE L'ORATEUR



**Tous les concurrents doivent remplir ce formulaire avant le concours et le soumettre au juge en chef à chaque niveau de compétition.**

Club n° \_\_\_\_\_

District \_\_\_\_\_

## Admissibilité (À être rempli pour tous les concours)

Je certifie que je suis admissible à participer au concours en vertu des règles du concours de discours actuelles. Je suis un membre actif en règle et réponds à toutes les autres qualifications d'admissibilité.

Pour être admissible à la participation à un concours, une personne doit être membre Toastmasters en règle dans le club, le secteur, la division et le district dans lequel il participe. Le club doit aussi être en règle. Pour le concours de discours international, un concurrent doit avoir terminé au moins six discours du manuel Savoir communiquer avant le concours du club. Les concurrents dans les concours autres que le concours de discours international ne sont pas tenus de répondre à cette exigence.

Les personnes suivantes ne sont admissibles à aucun des concours de discours Toastmasters :

- a) les officiers et directeurs internationaux en exercice
- b) les conseillers régionaux ainsi que les candidats à ces postes
- c) les officiers de district dont les mandats expirent le 30 juin :
  - 1. le gouverneur du district
  - 2. les lieutenants gouverneurs
  - 3. le secrétaire
  - 4. le trésorier
  - 5. l'officier aux relations publiques
  - 6. les gouverneurs de division
  - 7. les gouverneurs de secteur
- d) les candidats pour les postes d'officiers et de directeurs internationaux
- e) le gouverneur et les lieutenants gouverneurs du district sortants
- f) les officiers de district ou les candidats déclarés pour les mandats commençant le 1er juillet suivant
- g) les présentateurs de sessions d'éducation lors de l'événement ayant lieu au concours, incluant les événements du secteur, de la division et du district, ainsi que la convention internationale
- h) un membre qui est un juge à n'importe quel niveau de concours dans lequel le membre participe.

Les personnes qui sont membres de plus d'un club et qui rencontrent toutes les autres qualifications d'admissibilité peuvent participer au concours dans chaque club dont ils sont des membres en règle. Cependant, s'ils gagnent un concours dans plus d'un club, les participants ne peuvent représenter qu'un seul des clubs au concours de secteur, même si les deux secteurs se trouvent dans différentes divisions ou districts.

Les participants doivent maintenir leur admissibilité tout au long du processus de compétition. À n'importe quel moment où un concurrent est considéré comme inadmissible à participer à un concours, le participant doit être disqualifié. Cette disqualification doit être faite même si l'inadmissibilité est découverte à un niveau de compétition ultérieur et qu'elle a été rectifiée entre temps.

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Nom en lettres d'imprimerie

## Originalité (À être rempli pour les concours de discours humoristiques, d'histoires et de discours internationaux)

Nom du concours (en marquer un) :      Humoristique      Histoire      Discours international

Niveau de compétition :      Club      Secteur      Division      District      Semi-finale      International

Date du concours : \_\_\_\_\_

Titre du discours : \_\_\_\_\_

En accord avec les règles de concours de discours actuelles, je certifie que j'ai moi-même préparé mon discours et qu'il est majoritairement original.

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Nom en lettres d'imprimerie